



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Édouard

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Idanuel Vallejos, directeur des finances municipales et greffier-trésorier par intérim

1. **PRENEZ NOTE QU'**un avis de motion a été donné par le conseil lors de la séance ordinaire le 5 avril 2022, concernant l'adoption du *Règlement numéro 2022-319 intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2018-291*. La copie de ce projet de règlement a été mise à la disposition du public, via le site Internet de la Municipalité, lors de cette séance.

2. **QUE CE PROJET DE RÈGLEMENT SE RÉSUME COMME SUIT :**

Il a pour objet les principales valeurs de la Municipalité de Saint-Édouard, soit l'intégrité des membres du personnel de la municipalité, l'honneur rattaché aux fonctions des membre du personnel de la municipalité ; la prudence dans la poursuite de l'intérêt public ; le respect envers les membres du Conseil de la municipalité, les autres employés de celle-ci et les citoyens ; et finalement, la loyauté envers la Municipalité et la recherche de l'équité.

Les règles du Code d'éthique et de déontologie ont pour objectif de prévenir toute situation où l'intérêt personnel du membre du personnel de la Municipalité de Saint-Édouard peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ; toute situation qui irait à l'encontre des valeurs énoncées dans le présent Code d'éthique et de déontologie ; le favoritisme, la malversation, les abus de confiances ou autres inconduites.

3. **QUE L'ADOPTION** de ce règlement se fera lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le mardi 3 mai 2022 à 20h à l'Hôtel de Ville situé au 405C, montée Lussier, Saint-Édouard.

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 25^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-deux.

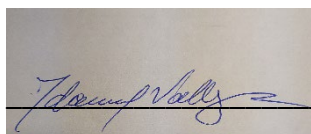
Idanuel Vallejos

Directeur des finances municipales et greffier-trésorier par intérim

AVIS D’AFFICHAGE

Je soussignée, Idanuel Vallejos, directeur des finances municipales et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 25^e jour du mois d’avril deux mille vingt-deux, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 25 avril 2022.



Idanuel Vallejos

Directeur des finances municipales et greffier-trésorier par intérim